

### CHAMPION IRON FORME UN PARTENARIAT POUR LE PROJET KAMI AVEC NIPPON STEEL ET SOJITZ

**MONTRÉAL, le 29 septembre 2025 / SYDNEY, le 30 septembre 2025** - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») annonce qu'elle a procédé à la clôture initiale (la « Clôture initiale ») des transactions envisagées dans l'entente-cadre (l'« Entente-cadre ») annoncée antérieurement et datée du 21 juillet 2025 (heure de Montréal) avec Nippon Steel Corporation (« Nippon Steel ») et Sojitz Corporation (« Sojitz », et collectivement avec Nippon Steel, les « Partenaires »). En lien avec la Clôture initiale, les Partenaires ont versé leurs contributions initiales en espèces d'un montant global de 68,6 millions de dollars au Kami Iron Mine Partnership (le « Partenariat »), une nouvelle entité créée aux fins de la propriété et du développement potentiel du projet de minerai de fer Kamistiatusset (le « Projet Kami » ou le « Projet »). Suivant la Clôture initiale, Champion détient une participation de 51 % dans le Partenariat, tandis que Nippon Steel et Sojitz détiennent des positions minoritaires de 30 % et de 19 %, respectivement.

L'Entente-cadre prévoit que la clôture des transactions qui y sont énoncées se fera en deux étapes. La seconde clôture des transactions envisagées dans l'Entente-cadre reste sujette à la réalisation d'une étude de faisabilité définitive à l'égard du Projet (l'« EFD »), laquelle devrait être finalisée d'ici la fin de l'année civile 2026, à la prise d'une décision d'investissement intérimaire (« DII ») positive de poursuivre les travaux par Champion et les Partenaires en vue d'une décision finale d'investissement (« DFI »), ainsi qu'à d'autres conditions de clôture usuelles (la « Seconde clôture »). Suivant la Seconde clôture, Nippon Steel et Sojitz verseront des contributions ultérieures au Partenariat d'un montant global de 176,4 millions de dollars.

#### À propos du projet Kami

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Société a fait l'acquisition des propriétés minières du Projet Kami dans la ceinture géologique de la Fosse du Labrador, au sud-ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, près de la frontière est du Québec. Le Projet Kami est un projet de minerai de fer de qualité réduction directe (« RD ») situé à proximité d'infrastructures disponibles, à quelques kilomètres au sud-est de la mine du Lac Bloom exploitée par la Société. Le 14 mars 2024, la Société a volontairement déposé un rapport technique à l'égard du Projet Kami (l'« Étude du Projet Kami ») préparé conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et au chapitre 5 des ASX Listing Rules et intitulé « *Pre-Feasibility Study for the Kamistiatusset ("Kami") Iron Ore Property* » (Étude de pré-faisabilité pour la propriété de minerai de fer de Kamistiatusset), qui évaluait la construction d'installations minières et de traitement afin de produire du minerai de fer de qualité RD pour bouletage sur le Projet Kami. L'Étude du Projet Kami décrit un projet d'une durée d'exploitation de 25 ans avec une production annuelle moyenne de concentré de minerai de fer de qualité RD d'environ 9,0 millions de tonnes métriques humides par année à une teneur de plus de 67,5 % Fe. Le Projet Kami bénéficie des efforts des propriétaires antérieurs du projet en vue de l'obtention des permis et la période de construction est estimée à environ 48 mois suivant une DFI. Tel que décrit dans l'Étude du Projet Kami, les dépenses d'investissement sont estimées à 3 864 millions de dollars et généreraient une valeur actualisée nette (« VAN ») de 541 millions de dollars et un taux de rendement interne (« TRI ») de 9,8 % après impôt, selon une dynamique de prix prudente comparativement aux prix en vigueur pour le minerai de fer, ou encore une VAN de 2 195 millions de dollars et un TRI de 14,8 % après impôt, selon le prix moyen de l'indice P65 sur les trois dernières années civiles qui ont précédé l'Étude du Projet Kami. Celle-ci peut être consultée sous le profil de

la Société sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), auprès de l'ASX à l'adresse [www.asx.com.au](http://www.asx.com.au) et sur le site Web de la Société à l'adresse [www.championiron.com](http://www.championiron.com).

### **À propos de Nippon Steel Corporation**

Nippon Steel est l'un des plus importants producteurs d'acier dans le monde et le plus grand aciériste au Japon. Nippon Steel a une capacité mondiale de production d'acier brut d'environ 86 millions de tonnes et emploie près de 136 000 personnes à l'échelle mondiale. La production de Nippon Steel comprend plus de 15 pays, notamment le Japon, les États-Unis, l'Inde, la Thaïlande, l'Indonésie, le Vietnam, le Brésil, le Mexique, la Suède et ailleurs. À titre de « meilleur aciériste avec des capacités de calibre mondial », Nippon Steel dispose de technologies et de capacités de production parmi les meilleures au monde et offre d'excellents produits et services qui contribuent à la société. Nippon Steel est un client actif de Champion depuis la remise en service de la mine du Lac Bloom en 2018.

### **À propos de Sojitz Corporation**

Sojitz a été formée à la suite du regroupement de Nichimen Corporation et de Nissho Iwai Corporation, deux sociétés qui bénéficient d'un très long et riche historique. Depuis plus de 160 ans, l'entreprise a contribué à soutenir le développement d'innombrables pays. Aujourd'hui, le groupe Sojitz est constitué d'environ 400 filiales et sociétés affiliées situées au Japon et partout dans le monde, qui développent une vaste gamme d'activités commerciales à l'international. Sojitz agit à titre de partenaire commercial pour Champion depuis la remise en service de la mine du Lac Bloom en 2018.

### **À propos de Champion Iron Limited**

Champion, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 kilomètres au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux usines de concentration qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable, ayant une capacité nominale combinée de 15 millions de tonnes métriques humides par année qui produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de plus faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). Bénéficiant de l'une des ressources les plus pures au monde, Champion investit pour moderniser la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom afin de produire du matériel de qualité réduction directe pour boulettes pouvant atteindre 69 % Fe. Les produits de minerai de fer à haute teneur et à plus faible contamination du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. Champion expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec, et l'a livré partout dans le monde, incluant en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le Projet Kami, situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le portefeuille de propriétés Cluster II situé à moins de 60 kilomètres au sud du Lac Bloom.

### **Énoncés prospectifs**

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement désignés aux présentes comme des « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certains événements, actions ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société.

### **Énoncés prospectifs spécifiques**

Tous les énoncés compris dans le présent communiqué de presse, autres que les énoncés de faits historiques, qui concernent des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comprennent, entre autres choses, les attentes de la direction concernant : la Seconde clôture des transactions envisagées dans l'Entente-cadre; la réalisation de l'EFD, de la DII et de la DFI; l'Étude du Projet Kami, le potentiel du Projet de produire du minerai de fer de qualité RD, l'échéancier de réalisation anticipé, les paramètres économiques, les dépenses d'investissement, le budget et le financement, les paramètres de production et financiers, les paramètres techniques, l'obtention des permis et des approbations, les infrastructures disponibles et planifiées, les gains d'efficacité, les retombées économiques et autres bénéfiques et les occasions d'améliorer les paramètres économiques du Projet; et la croissance et les opportunités de la Société en général.

### **Risques**

Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les futurs prix pour le minerai de fer; les futurs coûts de transport; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; le moment et l'incertitude du virage de l'industrie aux fours à arc électrique, et l'impact sur la demande pour du matériel d'alimentation à haute teneur; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; les résultats des études de faisabilité et autres; les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité et autres; les délais dans les projets; les événements géopolitiques; les effets de catastrophes et de crises de santé publique sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section sur les facteurs de risque du rapport annuel 2025 et de la notice annuelle 2025 de la Société, les risques et les incertitudes décrits dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025 et les risques décrits dans d'autres rapports déposés par Champion auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et auprès de l'*Australian Securities Exchange*, lesquels sont tous disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), auprès de l'ASX à l'adresse [www.asx.com.au](http://www.asx.com.au) et sur le site Web de la Société à l'adresse [www.championiron.com](http://www.championiron.com). Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs.

### **Mises à jour ultérieures**

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables de l'avis de la direction et ne s'appliquent qu'en date du présent communiqué de presse ou aux dates indiquées dans ces énoncés. Champion n'assume aucune obligation de publier une mise à jour ou de réviser tout énoncé prospectif contenu dans les présentes, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou autres circonstances, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

### **Personne qualifiée**

M. Vincent Blanchet, P.Eng., ingénieur chez Minerai de fer Québec inc., la filiale de la Société, est une « personne qualifiée » tel que ce terme est défini par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et a révisé et approuvé ou a préparé, selon le cas, la

divulcation des informations scientifiques et techniques contenues dans le présent communiqué de presse et a confirmé que les informations pertinentes reflètent fidèlement les données et les études disponibles pour les projets pertinents. M. Blanchet est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Champion Iron Limited**

Michael Marcotte, CFA

Vice-président sénior au développement corporatif et aux marchés des capitaux

514-316-4858, poste 1128

[Info@championiron.com](mailto:Info@championiron.com)

*Pour plus de renseignements à propos de Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : [www.championiron.com](http://www.championiron.com).*

Toute référence à des dollars est exprimée en devises canadiennes.

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par le chef de la direction de Champion Iron Limited, M. David Cataford.